

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi

de 13 h 30 à 17 h 30

le vendredi 9h00 à 12h00

et de 13 h 30 à 17 h 30

MAIRIE de GREZILLAC
33420**EXTRAIT**
DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 0

Votants : 13

L'an deux mille vingt et un le 30 septembre à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer rural sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 24 septembre 2021

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Isabelle TICHON, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHOURE

ABSENTS : Alain GREIL Christophe HOTIER

SECRÉTAIRE : Catherine LABAYE

Délibération n° 21.09.30.31 Acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2

Vu le code civil, et notamment son article 713

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que la parcelle cadastrée AD49 n'a pas de propriétaire connu et respecte le 3° de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir la parcelle cadastrée AD 49 afin de préserver le patrimoine naturel de la commune et renforcer son patrimoine immobilier.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.**Au registre sont les signatures.**Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 01.10.2021**Et de l'affichage en mairie le : 01.10.2021*

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
A Grézillac, le 30 septembre 2021

Le Maire,

Claude NOMPEIX

